



SALON D'AUTOMNE 2025

Dépôt des œuvres Lundi 17 novembre 9h-14h Signature	Reprise des œuvres Samedi 22 novembre 14h-16h Signature
---	---

FICHE D'INSCRIPTION A REMPLIR EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

Etes-vous membre de Fontaine Laborde ? ☐ Non - ☐ Oui : N° de carte de membre _____

NOM : _____ PRENOM : _____

PSEUDONYME _____

ADRESSE _____

VILLE _____ CODE POSTAL _____

TEL _____ MAIL _____

TITRE	NATURE*	FORMAT	PRIX ASSURANCE
	Préciser la technique et le support		

Les participants autorisent par avance l'association Fontaine Laborde à utiliser librement les photographies de leurs œuvres dans leurs catalogues et à publier leurs noms sur leur site internet mais aussi à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées soit à cette exposition soit à d'autres événements, sans que cette publication ou autorisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Je joins à cette fiche d'inscription datée et signée :

- un chèque, libellé au nom de Fontaine Laborde, pour le droit d'accrochage (30€ pour les exposants non membres)
- la notice informative sur les obligations sociales et fiscales des artistes exposant leurs œuvres au public à lire et à signer

J'ai lu et j'approuve le règlement joint à la fiche d'inscription.

Date et signature :

**La fiche d'inscription, le coupon réponse décharge et le chèque sont A ENVOYER PAR COURRIER AVANT VENDREDI 7 NOVEMBRE à : Monsieur le Président de l'Association Fontaine Laborde
Centre - Culturel El Hogar, 54 rue de Hausquette 64600 ANGLET**



REGLEMENT

SALON D'AUTOMNE 2025

L'association FONTAINE LABORDE organise son salon d'automne
dans la SALLE des FÊTES de la MAIRIE d'ANGLET
du mardi 18 novembre au samedi 22 novembre

Participants	L'exposition est ouverte à tous, quelle que soit la tendance.
Nombre et format des œuvres présentation	Chaque exposant pourra présenter : - <i>Les peintures, dessins ou techniques mixtes</i> : une seule œuvre ne dépassant pas le format 60 F(130X97) ou P ou M. ou deux œuvres maximum ne dépassant pas le format 15F (65X54), ou P ou M. Chaque œuvre sera prête à être accrochée et présentée sans cadre (fixation solide exigée et baguettes sont recommandées) encadrement discret possible pour aquarelles, pastels et dessins. - <i>Les sculptures</i> : avec un socle impératif, stable et solide. Les œuvres déjà exposées à Fontaine Laborde seront refusées. Si l'œuvre n'est pas une création personnelle originale préciser « d'après ... » ou « inspiré de ». Le comité d'accrochage se réserve le droit de n'accrocher qu'une œuvre si nécessaire en fonction de la place utilisable. Sa décision est sans appel. Les exposants indiqueront obligatoirement au dos de leur œuvre : leur nom, leur adresse et le titre de l'œuvre. NB. Pas de photos ni d'infographie.
Inscriptions	La fiche d'inscription doit parvenir au plus tard le VENDREDI 7 novembre à Monsieur le Président de l'association Fontaine Laborde, centre culturel El Hogar, 54 rue de Hausquette 64600 Anglet.
Droits d'inscription	- gratuit pour les membres de l'Association - le droit d'accrochage est de 30 euros pour les autres exposants.
Dépôt des œuvres	Elles devront être déposées à la Salle des Fêtes de la mairie d'Anglet le lundi 17 novembre entre 9h et 14 h. En cas de difficulté, joindre Monsieur Régis BARBE tél. 06 19 82 36 85
Prix	Un jury primera 4 œuvres . Sa décision sera sans appel 1^{er} : prix de la Ville d'Anglet 2^{ème} : prix de l'Office du Tourisme d'Anglet 3^{ème} : prix du jury 4^{ème} : prix Fontaine Laborde donné par l'association à un des membres de ses ateliers. Le lauréat du 1^{er} prix est hors-concours pour une durée de 2 ans.
Vernissage et heures d'ouverture	Le vernissage et la remise des prix auront lieu le mardi 18 novembre à 18h 30 L'exposition sera ouverte tous les jours de 10h à 17h30. Il est possible de participer à la permanence de l'exposition : prendre contact avec l'association.
Responsabilités	La ville d'Anglet et l'association Fontaine Laborde ne peuvent être responsables des accidents, vols, ou avaries pouvant survenir pendant le séjour ou le transport. Les membres de l'association prendront le plus grand soin des œuvres.
Reprise des œuvres	Aucune œuvre exposée ne sera retirée avant la fin de l'exposition. La reprise des œuvres exposées se fera impérativement : le samedi 22 novembre de 14H à 16H En cas de problème, prendre contact avec Monsieur Régis BARBE

NOTICE INFORMATIVE

sur les obligations sociales et fiscales des artistes exposant leurs œuvres au public

A compter de 2005 et en conformité avec la loi, les artistes indiquent leur n° d'ordre de La Maison des Artistes et leur n° de SIREN – SIRET sur les documents biographiques lors de leur inscription aux expositions organisées par l'Association.

- Les artistes non encore inscrits professionnellement, susceptibles de réaliser leur(s) première(s) vente(s) lors d'une exposition organisée par l'Association s'engagent à s'identifier et à se déclarer à la suite de celle(s)-ci, au premier euro reçu, auprès des Services Administratifs de sécurité Sociale de la Maison des Artistes (obtention d'un n° d'ordre) et de se déclarer auprès de leur centre des impôts en BNC (obtention d'un n° siren-siret). Ils reconnaissent avoir été informés par les organisateurs de l'exposition et par les membres du bureau de leurs obligations fiscales et sociales.

Pour toute information sur les démarches à faire auprès de la Maison des Artistes et du centre des impôts :

<http://www.secuartsgraphiquesetplastiques.org/>

coupon réponse à découper et à remettre avec la fiche d'inscription

DECHARGE

Je soussigné (e) NOM----- Prénom-----

Reconnais avoir été clairement informé (e) par l'association Fontaine Laborde de mes obligations sociales et fiscales en cas de vente d'œuvre lors d'expositions organisées par elle. Je m'engage à m'identifier et me déclarer auprès des services Administratifs de Sécurité Sociale (maison des Artistes) et de me déclarer auprès de mon centre des impôts. Je décharge l'association de sa responsabilité en cas de manquement à mes obligations.

Fait à ----- le-----

Signature